

Demande de versement du capital d'épargne en espècesArt. 22 al. 2 du règlement de prévoyance et d'organisation
valable dès le 1^{er} janvier 2022

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA / Lieu: _____

N° d'assuré: _____

Etat civil: _____

Date de la retraite: _____

Versement du capital d'épargne à hauteur de (en pour-cent):

☐ _____ %

ou du montant de:

☐ CHF _____

Lieu / Date

La personne assurée

Consentement du conjoint /
partenaire enregistré

.....

Pour les assurés mariés ou ayant conclu un partenariat enregistré:

Le conjoint ou le partenaire enregistré doit consentir au versement de capital d'épargne en espèces et le confirmer par sa signature sur le présent formulaire. Veuillez joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité aux fins de vérification de la signature. La Caisse de pension BKW se réserve le droit d'exiger une signature authentifiée. Le formulaire peut également être signé en personne auprès de l'Administration de la Caisse de pension BKW.

Pour les assurés non mariés et n'ayant pas conclu un partenariat enregistré:

La personne assurée doit fournir la preuve qu'elle n'est pas mariée et n'a pas conclu de partenariat enregistré. Veuillez joindre au présent formulaire une attestation d'état civil datée d'il y a moins d'un an. Vous pouvez obtenir une telle attestation auprès de votre commune de domicile.

Il est impératif de faire parvenir l'exemplaire original du présent document à la CP BKW.